

Environnement

problème que représente la dispersion des efforts de recherches effectuées par les divers gouvernements, ministères et organismes, notamment par la Commission de contrôle de l'énergie atomique, par l'Énergie atomique du Canada limitée, par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et le reste. Au niveau provincial, la recherche relève des ministères de la Santé et des Richesses naturelles. L'entreprise privée a également effectué quelques recherches. Ce que nous proposons, c'est la création d'un organisme indépendant de recherches qui ferait appel à la collaboration des deux niveaux de gouvernement, de l'entreprise privée et des travailleurs.

Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a décidé d'allouer \$500,000 annuellement au fonctionnement du centre de recherches sur le milieu de travail et l'environnement, et cinq sociétés qui exploitent des mines de fond d'uranium songeraient à en faire autant. Le gouvernement fédéral a pris cet engagement à la condition que la province de l'Ontario y apporte une somme égale, mais, bien que le gouvernement fédéral ait formulé sa demande au printemps de 1977 et que le gouvernement provincial ait dit qu'il ferait connaître ses intentions l'automne suivant, celui-ci n'a pas encore annoncé sa participation, de sorte que la réalisation du projet est reportée à plus tard même si l'étape initiale est achevée.

J'estime que la création d'un tel institut est essentielle pour assurer que seront effectués la recherche et le développement nécessaires pour que l'industrie canadienne de l'uranium puisse prendre de l'expansion sans que notre sécurité n'en soit menacée. Cet institut serait chargé d'effectuer des études sur les dangers pour le milieu humain et l'environnement, sur les moyens de disposer des déchets que produisent les usines de traitement de l'uranium, sur la présence d'uranium naturel dans les régions habitées, et le reste.

L'institut dont j'ai parlé pourrait largement contribuer à protéger la santé et la sécurité, non seulement des travailleurs des mines d'uranium mais aussi de la population des localités reliées à la production de l'uranium en Ontario et en Saskatchewan ainsi que dans d'autres provinces où l'on en découvrira un jour. D'ici 8 à 10 ans la production de ces mines passera de quelques milliers de tonnes à environ 10,000 tonnes de minerai jaune. Grâce à ce genre d'institut de recherche nous pourrions faire face aux problèmes posés par l'expansion rapide de cette industrie en Ontario et dans l'ouest du Canada et même dans le monde entier. Chaque pays du monde connaît des problèmes différents. Ceux de l'Australie, par exemple, ne sont pas les mêmes que ceux de l'Ontario et ceux de l'Ontario où les mines sont souterraines diffèrent de ceux de la Saskatchewan qui a des mines à ciel ouvert.

M. Frank Maine (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je contribue à étouffer cette motion. On ne peut qu'applaudir aux bonnes intentions qui l'ont motivée, mais on doit se demander s'il est bien sage de créer un autre organisme pour étudier ce genre de problèmes d'environnement.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. J'ai le regret d'interrompre le député, mais l'heure réservée à l'étude des mesures d'initia-

[M. Foster.]

tive parlementaire est écoutée. Je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est levée à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LE PIPE-LINE DU NORD

MESURE PRÉVOYANT LA CRÉATION D'UNE ADMINISTRATION POUR EN SURVEILLER LA CONSTRUCTION

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacEachen: Que le bill C-25, tendant à créer l'Administration du pipe-line du Nord, à faciliter la planification et la construction d'un pipe-line servant au transport du gaz naturel de l'Alaska et du Nord canadien, à donner effet à l'Accord entre le Canada et les États-Unis d'Amérique sur les principes applicables à ce pipe-line et à modifier certaines lois en conséquence, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité spécial sur un pipe-line pour le gaz du Nord.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, avant que la séance soit suspendue, j'ai dit qu'il était 5 heures une minute ou deux d'avance afin de permettre au député de Nickel Belt (M. Rodriguez) de faire un somme car il avait apparemment besoin de repos. Je pense qu'il ne s'est pas réveillé parce que je ne le vois pas ici pour le moment.

Je trouve cela regrettable, même si le spécialiste du Nouveau parti démocratique en la matière, le député de Nanaimo-Cowichan-les Îles (M. Douglas), est présent. Selon son habitude, il écoute très attentivement mes interventions, tout comme je suis attentivement les siennes. J'ose espérer que ce que j'ai dit jusqu'à présent l'incitera à essayer de convaincre les membres de son parti de ne pas retarder l'adoption de ce projet de loi extrêmement bénéfique pour les Canadiens, à l'étape de la deuxième lecture et à celle du comité.

L'auditoire est malheureusement très restreint depuis que les règlements ont été remaniés de fond en comble et que la Chambre a été convertie en une banale tribune électronique. Toutefois j'attire l'attention des députés ici présents—qui sont d'ailleurs les plus importants—sur le fait qu'autrefois deux tiers de la Chambre au moins auraient assisté à un débat de cette importance. Il n'y a pourtant pas tellement de députés qui ont dû s'absenter à cause des séances de comités. C'est une honte de voir qu'ils ne sont pas plus nombreux à assister au débat sur un bill de cette envergure.

Encore une fois, le gouvernement a tort—si seulement le vice-premier ministre (M. MacEachen) pouvait me prêter un instant d'attention—et j'ai déjà fait remarquer que des particuliers avaient vu le bill avant les députés. La plupart des députés n'ont reçu la documentation destinée à la presse que par le courrier de ce matin. Ce soir, on pourra me soupçonner de tout ce qu'on voudra, mais alors que je me trouvais dans l'antichambre du gouvernement, où je cherchais du sucre pour le café, j'y ai vu des exemplaires du texte de l'allocation